

Diverses décisions prises dernièrement en vertu des articles 92 et 93 du Traité de la CEE démontrent également un engagement ferme de la part des autorités de la CE en matière de concurrence en faveur de l'établissement de méthodes plus sévères de contrôle de certaines aides de l'État à l'industrie du véhicule automobile. La Commission a notamment réussi, malgré une vive opposition du gouvernement français, à forcer Renault à remettre six milliards de francs français qui lui avaient été versés sous la forme d'une subvention.⁵⁷ La Commission a exigé que ce remboursement soit effectué après avoir découvert que Renault n'avait pas réduit ses capacités comme il s'était engagé à le faire pour que la subvention soit autorisée.

Dans une autre affaire récente, la Commission a conclu qu'une somme de 44,4 millions de livres versée à British Aerospace en juillet 1988 en rapport avec son achat du Groupe Rover avait été octroyée illégalement par le gouvernement du Royaume-Uni.⁵⁸ L'aide en question était sous la forme de concessions accordées à British Aerospace en outre des concessions déjà permises par la Commission dans sa décision originale de 1988 concernant l'acquisition. La Commission a ordonné au gouvernement du Royaume-Uni de récupérer l'aide additionnelle. Également, la Commission a indiqué à la lumière d'un examen de l'acquisition qu'un autre montant d'environ 40 millions de livres pourrait devoir être récupéré parce que tous les crédits affectés à un projet de restructuration n'ont pas été dépensés et aussi en raison d'une surévaluation d'articles de la dette sur laquelle la Commission s'était fondée pour établir sa décision initiale dans cette affaire.

Les dernières décisions de la Commission de la CE indiquent toutefois également que les mesures prises à l'encontre des aides des États de la CE aux fabricants de véhicules automobiles n'ont pas mis un terme à la menace d'un financement à grande échelle dans le secteur. Par exemple, les décisions des affaires Renault et British Aerospace/Rover ont seulement entraîné la réduction des subventions de l'État. En outre, d'autres décisions prises dernièrement par la Commission ont permis l'octroi d'une aide considérable aux fabricants de véhicules automobiles dans un certain nombre de pays de la CE.⁵⁹